

**GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)**

(Troisième réunion, Montréal, 12 – 16 février 2001)

**Projet de rapport sur le point 1 de l'ordre du jour**

Projet

---

**Point 1 de l'ordre du jour: Mesures donnant suite à la deuxième réunion du Groupe d'experts de la facilitation (FALP/2)**

1.1 La Secrétaire présente un rapport oral sur les mesures prises depuis la dernière réunion, résumées dans la note IP/4.

1.2 Un volume important de travail a été achevé et des notes de travail ont été établies au sujet de trois questions générales:

- a) *Révision de l'Annexe 9, Chapitre 4.* Les travaux du Secrétariat ont été achevés avec l'aide du Groupe de rédaction sur le fret, et les propositions qui en résultent seront examinées au titre du point 2 de l'ordre du jour.
- b) *Désinsectisation des aéronefs.* Une enquête réalisée en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé a été achevée. Le Secrétariat a rédigé une nouvelle proposition d'amendement de la section pertinente de l'Annexe 9, proposition qui sera discutée dans le contexte de la révision générale de l'Annexe 9, Chapitre 2, au titre du point 3 de l'ordre du jour.
- c) *Révision des normes et pratiques recommandées concernant la documentation nécessaire aux voyages internationaux et les procédures du contrôle des passagers à l'arrivée et au départ.* Cette question ayant été examinée lors de la réunion FALP/2, le Secrétariat a rédigé de nouvelles propositions sur la base des observations reçues lors de cette réunion. Ces propositions seront examinées dans le contexte de la révision générale de l'Annexe 9, Chapitre 3, au titre du point 3 de l'ordre du jour.

1.3 La question de l'établissement d'éléments indicatifs sur le traitement des personnes non admissibles et des personnes déportées, ainsi que les nouvelles questions liées à l'immigration qui ont été soulevées depuis l'achèvement de l'Amendement n° 17 de l'Annexe 9, restent à régler. La Secrétaire a recommandé que le Groupe d'experts s'occupe de ces questions lorsqu'il aura terminé ses travaux sur la révision générale des Chapitres 2, 3 et 4. L'objectif est d'élaborer un programme complet sur le contrôle frontalier des personnes, pour une réunion future du Groupe d'experts.